

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION *

OBJECTIF	Acquérir une qualification professionnelle reconnue "PROJETEUR STRUCTURES" sanctionnée par un diplôme LICENCE PROFESSIONNELLE GENIE CIVIL ET CONSTRUCTION Option Projeteur Structures
BENEFICIAIRES	Jeunes de moins de 26 ans
ENTREPRISES	Tous les employeurs établis ou domiciliés en France, sauf : <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'Etat ➤ les Collectivités locales et ➤ leurs établissements publics à caractère administratif
NATURE DU CONTRAT	CDD de 13 mois (57 semaines)
DUREE DE LA FORMATION	30 % de la durée du contrat (600 h sur 20 semaines)
REMUNERATION DU STAGIAIRE	<u>Moins de 21 ans :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 65 % du SMIC <u>21 ans et plus :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 80 % du SMIC
AIDE AU FINANCEMENT EN FAVEUR DE L'ENTREPRISE	<u>Exonération des charges sociales</u> : conforme à la loi sur les bas salaires, + compensation des charges patronales <u>Subventions :</u> 9,15 € minimum* par heure de formation soit 600*9.15 = 5490 € 230 €/mois sur 3 mois pour la formation éventuelle du tuteur * de 9.15 € à 18€ sous conditions de salaire selon OPCA
PROCEDURE	Le contrat de professionnalisation est transmis à l'OPCA qui l'adresse à la DDTEFP pour enregistrement
COÛT DE LA FORMATION POUR L'ENTREPRISE	5304€ versés en deux échéances à l'Agent Comptable de l'Université de LIMOGES
CONVENTION DE FORMATION	Convention établie avec l'Université de Limoges / I.U.T. du LIMOUSIN